

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Univers d'enfants Inc.	Numéro de permis 2019514	Date d'inspection Le 31 janvier 2020	
Nom de l'établissement Garderie univers d'enfants II		Numéro de téléphone (506) 864-8377	
Adresse 329 rue Ryan Moncton NB E1G 2W2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Véronique Landry		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La visite de surveillance a lieu en après-midi, les enfants se réveillent de leur sieste. Le mentor en assurance de la qualité peut observer l'organisation des locaux pour la sieste. Le mentor en assurance de la qualité rappelle que les groupes ne peuvent pas dépasser le nombre d'enfants pouvant être assignés à deux éducateurs.

Le ratio est respecté lors de la visite.

Les dossiers des employés sont à jour.

Aucune lacune observée lors de la visite.

original signé par
Véronique Landry

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 31 janvier 2020

Date

original signé par
Annick Beaulieu

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 31 janvier 2020

Date